



CONSEIL D'ECOLE DU GROUPE SCOLAIRE **« LES MAGNOLIAS » LE 5 NOVEMBRE 2020**

Etaient excusés : Mme Guillerm IEN Andrézieux Nord, Mme Tardy, M Hapetian, M Farcy, Mme Commarmond, Mme Pleuvry, Mme Perrin

Etaient présents : Les parents d'élèves : Mme Chillet, Mme Cornet, Mme Thiblier, Mme Bessey, Mme Bruyas, Mme Sarrazin, Mme Darne, Mme Guillaume, Mme Candeias, Mme Bruel

Les enseignants : Mme Melenchon, Mme Garde, Mme Guyot, Mme Souzy, M Roche, Mme Ollier Perain, Mme Decultieux, Mme Defaye, Mme Zobebe, Mme Paolucci

La mairie : Mme Meunier-Favier, Mme Auzanneau

DDEN : Mme Longuet

Secrétaire de séance : Mme Paolucci

Présidente du conseil : Mme Melenchon

- **1/ Présentation des membres du Conseil d'école**

- **2/ Effectifs pour cette année 2020-2021**

Mme Paolucci 12 PS 5 MS 10 GS

Mme Melenchon 8 PS 7 MS 11 GS

Mme Zobebe 11 PS 5 MS 11 GS

Mme Defaye 22 CP

Mme Ollier Perain 11 CP 6 CE1

Mme Garde 22 CE1

Mme Tardy 26 CE2

Mme Souzy 10 CE2 14 CM1

Mme Guyot 15 CM1 11 CM2

M Roche 28 CM2

TOTAL 245

L'an prochain pour l'année scolaire 2021-2022 sur les listes transmises par la mairie nous avons 22 élèves nés en 2018 mais attention à Saint Cyprien depuis 5 ans il est difficile de prévoir les arrivées et les départs.

Prévisionnel qui sera fait en novembre pour la rentrée 2021 :

22 PS, 34 MS, 17 GS, 34 CP, 33 CE1, 28 CE2, 37 CM1, 29 CM2 = 234 élèves

- **3- Fonction du RASED et élèves pris en charge par le RASED**

M Hapetian poste E (maître de soutien) qui remplace Mme Fayard intervient dans des classes pour aider des enfants présentant certaines difficultés.

Il intervient en CE1 (classe de Mme Garde) en CE2 (classe de Mme Tardy) et en CM1 pour un élève de Mme Souzy pour cette période.

- **4- Bilan de ce début d'année suite au confinement :**

Des outils de positionnement ont été mis en place dès la rentrée de la grande section au CM2 pour évaluer les difficultés de chacun suite au confinement et mettre en place des situations d'apprentissage adaptées si nécessaire.

Mi Septembre les évaluations CP et CE1 ont été faites et nous avons constaté un plus grand nombre d'enfants en difficulté en CE1 mais cette observation est valable sur de nombreuses classes de CE1. Cependant Mme Melenchon précise que l'apprentissage de la lecture ne se limite pas au CP mais continue en CE1 et se consolide en CE2.

- **5- Règlement intérieur de l'école issu du règlement départemental datant d'octobre 2014 et modifié en octobre 2020, signature du règlement départemental**

- et de la charte informatique.

Le règlement intérieur a été modifié en novembre 2020 et est signé ce jour par la directrice, Mme Meunier-Favier pour la municipalité et Mme Chillet pour les parents d'élèves

Points importants modifiés :

- Le port du masque pour les élèves du CP au CM2
- les horaires d'entrée et de sortie qui sont décalés
- Les récréations qui sont décalées en élémentaire et pour toutes les classes l'attribution d'une zone déterminée pour chaque classe en récréation
- respect des gestes barrières
- indication des lieux de rangements des PAI

La charte informatique est lue et signée par la présidente des parents, l'adjointe aux affaires scolaires et l'équipe enseignante

- **6- Quels sont les projets prévus pour cette année scolaire ? Présentation aux parents d'élèves et à la municipalité.**

Pour l'instant un seul projet a été reporté au 6,7, 8 avril 2021 il s'agit du voyage aux Etables pour les classes de Mme Tardy, Mme Guillot et M Roche. Nous verrons si ce voyage est maintenu en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

Spectacle de Noël pour les maternelles en décembre donné par la troupe Coconut mais là encore nous verrons si cette activité est maintenue en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

- **7- Sécurité :**

Présentation du PPMS et bilan de l'alerte incendie du 22 septembre et de l'alerte intrusion du 1 octobre

- L'exercice incendie du 22 septembre s'est bien passé, évacuation dans le calme et en bon ordre
→ La directrice demande à la mairie d'étudier la mise en place d'une alarme extérieure qui serait entendue du côté élémentaire et maternelle mais aussi par la cantine.
- L'exercice « alerte intrusion » du 1^{er} octobre : les élèves de maternelle et la classe de Mme Garde (qui se trouvent en Rez de chaussée) ont fui en direction de la cour d'élémentaire pour sortir sur le parking de la résidence. Pour les classes d'élémentaire situées dans les étages, les enfants et leur enseignant se sont cachés dans les classes dans les locaux fermés à clé.

Il n'y a eu aucun mouvement de panique ni de signes d'angoisse.

8- Présentation du registre Santé et Sécurité au travail.

Le registre est placé dans le bureau de la direction, toutes les personnes ayant un lien avec l'école peuvent y inscrire une remarque s'il pense qu'il peut y avoir un quelconque danger.

9- Projet d'école →

- les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) horaires et axes privilégiés pour cette année scolaire
→ lecture du document

Si votre enfant est concerné par les APC vous serez informé par l'enseignant.

Le projet d'école a une durée de 5 ans soit de 2016 à 2021

10- Protocole sanitaire du 2 novembre 2020

Un nouveau protocole sanitaire a été mis en place par l'équipe enseignante avant la rentrée du 2 novembre, il est possible qu'il évolue mais vous en serez informés. **Tous les documents sont envoyés par MAIL, Mme Melenchon demandent aux familles de regarder régulièrement leur boîte mail. Mme Melenchon a envoyé le protocole sanitaire à toutes les familles entre vendredi 31 octobre et dimanche 1^{er} novembre.**

Voici les points importants du protocole :

Masques obligatoires du CP au Cm2

Respect des gestes barrières → dont lavage des mains plusieurs fois par demi-journée

Entrées et sorties à l'école à des horaires échelonnés

Récréations décalées en élémentaire avec des zones définies pour chaque classe

Récréations en maternelle dans des zones définies pour chaque classe

COURS D'EPS :

la piscine est maintenue (protocole piscine), les enfants partent en bus avec leur masque

pour aller au gymnase ou au dojo

trajet des élèves avec le masque

dépose des masques dans une pochette au gymnase

pour les activités les enfants doivent être espacés de 2 m environ (donc pas de jeux d'opposition)

les objets devront être désinfectés

passage des mains au gel hydro alcoolique à l'arrivée au gymnase et au départ

retour à l'école des élèves avec le masque

Au dojo, il ne sera donc pas mis en place de jeux d'opposition

Mme Melenchon demande aux familles de bien respecter les horaires car elle rappelle qu'en plus du protocole sanitaire nous sommes en « PLAN VIGIPIRATE URGENCE ATTENTAT ».

AUTRE POINT :

- Mme Melenchon demande aux parents de faire attention aux inscriptions des enfants pour la cantine car certains sont désinscrits le jour même.

Mme Cornet explique que vu le contexte actuel il est difficile de prévoir les emplois du temps des parents à l'avance car il y a des moments en présentiel sur le lieu de travail et d'autres moments en distanciel. Cette remarque est entendue.

Questions des parents d'élèves:

• QUESTIONS POUR L'ECOLE

1. Pourquoi les enfants de maternelle qui vont à la garderie restent-ils dans la classe en attendant que tous les autres soient partis avec leurs parents/nounou ?

Actuellement le problème ne se pose pas puisque les enseignants accompagnent les élèves à 16h20 et les élèves restant à la garderie sont récupérés par les agents de la municipalité à 16h20.

Cependant avant les vacances, les enfants restant à la garderie étaient récupérés seulement à 16h30 mais on leur avait expliqué auparavant qu'ils restaient en garderie c'est d'ailleurs pour cela qu'ils n'avaient pas leur veste.

2. Le goûter est-il autorisé pendant la récréation du matin en élémentaire?

Très peu d'élèves ont un goûter le matin, cela concerne des enfants qui mangent au deuxième service ont mal au ventre en milieu de matinée.

Cependant afin de garder une logique, les enfants de maternelle n'ayant plus droit au goûter quotidien suite aux consignes du ministère de la santé, les enfants d'élémentaire ne devront plus apporter de goûter le matin.

3. Certains enfants ont fait remonter à leurs parents qu'il y avait de plus en plus de bagarres et d'insultes pendant les récréations des élémentaires. Comment gérer la situation ?

En effet, entre septembre et octobre il y a eu plus de conflits que d'habitude.

Nous expliquons aux enfants ce qu'on a le droit de faire ou non, en reprenant le règlement de l'école lorsque nous sommes au courant du conflit entre des enfants.

Nous demandons également aux familles de parler avec leur enfant mais de ne pas augmenter la violence en leur disant de « rendre les coups ». Si un enfant est en conflit avec un autre bien dire à vos enfants de venir en parler à un adulte de l'école immédiatement.

Mme Melenchon soulève un point important : celui de l'aménagement des cours de récréation.

Mme Meunier-Favier dit que ces aménagements et réfection des cours de récréation sont prévus et sont en cours d'étude mais ce sont des travaux longs qui pourraient aboutir en 2022.

4. De nombreux enfants de CM2 vont avoir 11 ans au cours de cette année. Vont-ils être obligés de porter le masque pendant les cours et dans l'enceinte de l'école ?

Le problème ne se pose plus. Le masque est obligatoire du CP au CM2.

- QUESTION COMMUNE A L'ECOLE ET A LA MAIRIE

1- Quel est le protocole sanitaire mis en place à la cantine et dans les classes concernant le port des masques, des visières et des gants ?

Le personnel municipal doit porter un masque ou visière et masque

Mme Meunier Favier et Mme Auzanneau expliquent que le règlement avec obligation du port du masque a été redit au personnel.

- QUESTIONS POUR LA MAIRIE

1. Comment se déroule le service de midi à la cantine avec le protocole Covid. Les enfants se servent-ils seuls ou sont-ils servis par un adulte ?

- Des changements depuis le 5 novembre 2020 :

→ Le protocole cantine est affiché au tableau d'affichage de l'école vers l'entrée de l'école élémentaire. Le cuisinier continue de faire les repas qui sont placés dans des caisses isothermes puis transportées dans un véhicule dédié à cet usage seulement.

La prise de température des aliments est faite au départ de la cantine, à l'arrivée dans la salle et enfin avant le service.

Les maternelles mangent au restaurant scolaire à partir de 11h30

Les CP et Ce1 ainsi que les enfants ayant un PAI mangent au restaurant scolaire à 12h20

Les enfants du CE2 au CM2 mangent à la salle des fêtes partent de l'école vers 11h45 et de retour à l'école vers 13h05. Ils sont accompagnés d'un agent titulaire travaillant à l'école et de personnes bénévoles ou d'élus (4 encadrants). Dans la salle des fêtes les enfants mangent par groupe classe. Cette salle sera utilisée pour faire manger les enfants jusqu'à la fin des nouvelles mesures sanitaires (normalement le 1^{er} décembre).

Les enfants sont servis par un adulte.

Cette salle est nettoyée le matin, les tables sont dressées, les enfants prennent leur repas, désinfection une fois les enfants repartis.

2. Concernant le détecteur de mouvement qui éclaire l'entrée de l'école maternelle, fonctionne-t-il pour la sortie de 17h30 ?

En effet, l'éclairage devant l'école maternelle est très faible surtout à ce moment de l'année. Voir ce qui est possible de faire.

3. Par temps de pluie, quelles sont les activités proposées aux enfants pendant le temps méridien ?

Des jeux ont été achetés pour les enfants d'élémentaire et de maternelle mais avec le nouveau protocole sanitaire il est compliqué de les mettre en service.

Mme Auzanneau et Mme Melenchon feront un point prochainement sur ce qui est possible de faire tout en respectant le protocole.

AUTRE POINT :

- Jeudi 5 novembre la municipalité a offert à chaque enfant du CP au CM2 deux masques lavables

Le prochain conseil d'école aura lieu le 2 février 2021.